



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

FABRIQUÉ PAR :

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

PRODUIT : **Estaprop®Plus Herbicide Liquide**

NUMÉRO EPA :27968

PRÉPARÉ LE :06 septembre 2011

PRÉPARATEUR :Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION :Herbicide

FORMULE :C₁₆H₂₂Cl₂O₃ et C₉H₈Cl₂O₃

SYNONYMES CHIMIQUES :2,4-D 2-éthylhexyle ester (2-EHE); acide 2,4-dichlorophénoxyacétique, 2-éthylhexyle ester. 2,4-DP 2-éthylhexyle ester (2-EHE); (RS) acide 2-(2,4-dichlorophénoxy) propanoïque, 2-éthylhexyle ester; dichlorprop, 2-éthylhexyle ester; dichlorprop 2-EHE.

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédients Dangereux	% du Poids	NO. CAS
2,4-D 2-EHE	38 - 42	1928-43-4
Dichlorprop 2-EHE	40 - 44	79270-78-3
Solvant d'hydrocarbures	9 - 12	64742-47-8

Les autres ingrédients sont des marques déposées

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : ATTENTION-POISON. Garder hors de la portée des enfants.

Combustible. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Nocif si absorbé par la peau. Nocif si avalé ou inhalé.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des nausées, vomissements, des douleurs abdominale, diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaire et des spasmes musculaire. Les hydrocarbures peuvent causer des étourdissements, des faiblesses, des nausées, des maux de tête, des pertes de conscience, des problèmes respiratoires et dans des cas extrêmes, la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Cause une irritation modérée de la peau. Une surexposition par l'entremise de l'absorption cutanée peut causer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaires, et des spasmes musculaires. Peut provoquer des réactions allergiques chez les individus sensibles.

INHALATION : Contient des matériaux pouvant être modérément toxiques. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, une irritation du système respiratoire et d'autres symptômes similaires à ceux d'une surexposition lors de l'ingestion. Le composé d'hydrocarbures peut causer une irritation de la partie supérieure du système respiratoire, des étourdissements, des faiblesses, des nausées, des maux de tête, des pertes de conscience, des troubles respiratoires et en situation extrême, la mort.

CONTACT AVEC LES YEUX : Provoque une irritation oculaire.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : L'exposition de la peau peut aggraver des problèmes de peau déjà présents. L'inhalation des vapeurs peut aggraver des problèmes respiratoires déjà présents.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période.): Une surexposition répétée peut affecter le foie, les reins, le métabolisme sanguin et les fonctions motrices générales.



NUFARM AGRICULTURE INC.

De rares cas de dommages au système nerveux périphérique ont été reportés, mais des études intensives sur des animaux n'ont pas confirmé ces observations, même à des doses élevées de 2,4-D sur des périodes de temps prolongées.

EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNÉCITÉ : Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxye dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les humains. Par contre, une étude alimentaire sur la longévité des rats n'a démontré aucun potentiel carcinogène pour 2,4D. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagènes et il est peu probable qu'ils causent des tumeurs.

TOXICITÉ SUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR : Aucun effet sur la reproduction attribuable au 2,4-D ou dichlorprop n'a été relevé lors des études en laboratoire sur les animaux.

TERATOGENÉCITÉ : Des études avec 2,4-D conduites en laboratoire sur des animaux ont démontré que les fœtus étaient plus légers et que le développement de la progéniture était retardé mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères. Des données provenant d'une étude sur l'effet du dichlorprop sur les rats à des doses les plus élevées, également toxiques pour les mères, ont démontré une mortalité fœtale, un poids fœtal plus bas, des gains de poids inférieurs et des retards de croissance. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant des intoxicants tératogéniques.

MUTAGÉNÉCITÉ : Certains tests se sont avérés positifs et d'autres négatifs mais la majorité des résultats ont démontré que 2,4-D n'est pas mutagène. Les études de mutagénéicité sur dichlorprop se sont avérées inconcluantes avec certains positifs et d'autres négatifs. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagéniques.

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Orale.

PRODUITS TOXIQUES EN SYNERGIE : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit contient des distillats de pétrole. Si une grande quantité de produit a été ingéré, vider l'estomac à l'aide d'une sonde endotrachéale à ballonnet pour prévenir l'aspiration et une pneumonie causée par le produit chimique. Ce produit contient un herbicide chimique de type phénoxye. Pas d'antidote connu. Traitement selon le jugement du médecin et la réaction propre du patient. Il est nécessaire de tenir compte qu'une surexposition à d'autres produits que celui-ci est possible.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR : >100°C

INFLAMMABILITÉ:Mélange combustible. Lorsque la température du produit est supérieure à celle du point éclair, ce produit émet des vapeurs, qui lorsque mélangées à l'air peuvent brûler et exploser. Les vapeurs plus lourdes que l'air peut se déplacer et atteindre une source d'ignition.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR- Supérieure (%) : ND.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR- Inférieure (%) : ND.



NUFARM AGRICULTURE INC.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : ND.

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : ND. Selon un long historique de manutention, aucune sensibilité n'est probable.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : . ND.

MOYEN D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les sources potentielles d'ignition et les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Manipuler comme un combustible liquide. Garder loin des sources potentielles d'ignition. Garder loin des produits alimentaires et des aliments pour animaux. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITE D'EXPOSITION :

Ingrédients Dangereux	MPT*	ACGIH TLV	LECT	UNITÉS
2,4-D EHE	10**	10**	N/E	mg/M ³
dichlorprop EHE	N/E	N/E	N/E	SO
Solvant d'hydrocarbures	1200***	N/E	N/E	mg/M ³

* MPT de 8 heures sauf si mention différente

** Selon les limites établies pour le 2,4-D

*** Recommandations des fabricants, hydrocarbures totaux.

MESURES D'INGÉNÉRIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. À l'intérieur, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis. La ventilation doit maintenir les concentrations de l'air sous les limites d'exposition.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a risque d'exposition aux poussières.

GANTS DE PROTECTION : Tous les types de gants de protection pour la manipulation de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils soient lavables. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis pour une application faite avec un tracteur à cabine fermée ou un avion muni d'un poste de pilotage fermé.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes de protection monopiece ou masque facial lors de la manutention du concentré.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement minimal de travail. Un couvre-tout ou un tablier résistant aux produits chimiques devront aussi être portés lors du versement de contenants plus grands que 5 L. Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée, selon la situation.

VENTILATION : Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES



NUFARM AGRICULTURE INC.

Note : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

POINT D'ÉBULLITION : ND.
PRESSION DE VAPEUR : 3.6 x10-6 mm Hg @ 25°C (Données sur 2,4-D 2-EHE).
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : ND. Composante d'hydrocarbures > 1.
POINT DE CONGÉLATION : ND.
POINT DE FUSION : ND.
ÉTAT PHYSIQUE : Liquide.
ODEUR : Caractérisée phénolique et hydrocarbonée.
COULEUR : Ambre.
SEUIL OLFACTIF (PPM) : ND.
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1) : ND.
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) : 1.08
DENSITÉ @ 25°C : 1.08
pH : 4.5 (1% dilution)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) : Produit émulsifiable dans l'eau.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE : ND. Produit soluble à l'huile.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Chlorure d'hydrogène, autres produits chlorés, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec de forts acides, bases ou oxydants.

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces données sont basées sur des études conduites avec une formulation similaire :

DL₅₀ ORALE AIGUË (mg/kg) : 926 (Rat)

DL₅₀ CUTANÉE AIGUË (mg/kg) : >2000 (Lapin)

CL₅₀ D'INHALATION AIGUË (mg/l) : >2.60 mg/L (Rat, 4 heures, exposition du nez seulement)

AUTRE : Modérément irritant pour les yeux et légèrement irritant pour la peau (Lapins).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Données sur le 2,4-D 2-EHE ou formulation EC :

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) :: 7.2 (Truite arc-en-ciel)

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : >5 (Crapet arlequin)

48-HOUR EC₅₀ (mg/L) : >5 (Daphnées)

DL₅₀ ORAL (mg/kg) : >5620 (Cailles)

CL₅₀ DIET (ppm) : >5620 (canards malards)

Données sur le dichlorprop 2-EHE :

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) :: 7.9 (Truite arc-en-ciel)

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : 7.7 (Crapet arlequin)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Des études pratiques et en laboratoire démontrent que le sel 2,4-D 2-EHE se dissocie rapidement en acide d'origine. La demi-vie typique de l'acide 2,4-D ainsi produit varie de quelques jours à quelques



NUFARM AGRICULTURE INC.

semaines. La demi-vie typique du dichlorprop est de 10 jours.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, reconditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada. Communiquer avec le fabricant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : Combustible Liquide B3, Matières Toxiques D2B.

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT.)

INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER :

SIMDUT : Non Disponible

NFPA :

Évaluation pour ce produit		Légende	
2	Risque pour la santé	0	Minimal
2	Inflammabilité	1	léger
0	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision de la section 1, 4.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :
ND = Non Disponible
SO = Sans Objet
N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE